

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Budget Primitif 2023 de la ville de Floirac

Le Cadre Général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Floirac.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023 sera voté le 3 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès de la mairie aux heures d'ouverture des services administratifs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la ville (*article L.2311-1 du CGCT*). Dans chacune des sections les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et par articles conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur à la date du vote établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget.

La section de fonctionnement :

- Dépenses : charges à caractères générales + salaires + intérêts de la dette + dépenses de gestion courante + dépenses exceptionnelles
- Recettes : Recettes des services + Impôts et taxes + Dotations et participations + recettes de gestion courante + recettes exceptionnelles

La section d'investissement :

- Dépenses : travaux + acquisitions de terrains ou d'équipements
- Recettes : Financements + emprunt

Le budget primitif 2023 est établi suite au débat d'orientations budgétaires discuté en séance du 6 mars 2023.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le compte administratif 2022 sera adopté le 3 avril 2023,

Ce budget primitif 2023 sera voté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, l'affectation en fonctionnement sera de 2 979 942.61 €.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux pour le budget principal. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 30 212 271,99 €.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement pour 2023

D E P E N S E S		
FONCTIONNEMENT	CH.	B.P. 2023
Charges à caractère général	c/011	6 202 840,51
Charges de personnel	c/012	11 720 556,70
Virement à la section invest.	c/023	2 735 000,00
Opérations de section à section	c/042	1 770 000,00
Autres charges de gest° courante	c/65	4 623 126,78
Charges financières	c/66	372 000,00
Charges exceptionnelles	c/67	5 200,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	c/68	-
Aténuation de charges	c/014	2 783 548,00
TOTAL		30 212 271,99

R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT	CH.	B.P. 2023
Excédent antérieur reporté	c/002	2 979 942,61
Atténuation de charges	c/013	80 000,00
Opérations de section à section	c/042	29 000,00
Produits des services	c/70	572 740,00
Impôts et taxes	c/73	18 211 680,85
Dotations et participations	c/74	7 982 299,53
Autres produits gest° courante	c/75	356 609,00
Produits exceptionnel	c/77	0,00
reprises sur amortissements	c/78	
TOTAL		30 212 271,99

c) les principales dépenses et recettes du budget primitif 2023

- **Les dépenses de fonctionnement** sont en hausse de 5,82 % entre le BP 2022 et le BP 2023.
 - Les charges à caractère général sont en hausse de 6,43 % et les charges de personnel en hausse de 3,36 %.
 - La subvention d'équilibre versée au CCAS passe de 2 471 000 € en 2022 à 2 564 830 € en 2023
 - Les opérations d'ordre de section à section augmentent de + 32 % en raison du passage à la nomenclature M57 et des amortissements à prévoir dès l'année d'acquisition en prorata temporis
 - Les charges financières sont prévues à la hausse afin d'anticiper les hausses des taux d'emprunts
 - Toutefois la recherche permanente d'économies de bonne gestion s'applique toujours.
- **Les recettes de fonctionnement** sont en légère hausse entre le BP 2022 et le BP 2023.
 - Les produits des services par prudence sont à la baisse, par rapport à 2022

Les impôts et taxes devraient progresser de + 6,23 % en raison notamment d'une hausse nationale des bases de 7,1 % fixée par l'Etat, d'autres recettes, par prudence sont estimées à la baisse en 2023 comme les droits de mutation.

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de 10 861 € en 2023, elle est inscrite pour un montant de 2 145 851. La Dotation de Solidarité Urbaine progresse de 82 026 € elle est inscrite pour un montant de 4 350 000 € (contre respectivement un réalisé de 2 119 215 € et 4 267 974 € en 2022). Ce sont les principales dotations financières perçues par la commune de la part de l'Etat.

L'équilibre financier entre la commune et son organisme de regroupement (Bordeaux Métropole) est assuré par l'attribution de compensation (AC). Elle est répartie entre les 2 sections du budget de la manière suivante : 2 783 548 € en fonctionnement et 620 596 € en investissement. Pour mémoire, cette répartition est permise depuis 2018 par le législateur qui a validé la création d'une attribution de compensation affectant la section d'investissement.

II - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville reprend :

- **En dépenses** : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le F.C.T.V.A. et les subventions d'investissement perçues (Région, Département, Métropole, CAF...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement du Budget Primitif 2023

D E P E N S E S				
INVESTISSEMENT	CH.	B.P. 2023	RAR	TOTAL BP 2023 + RAR
Solde d'exécution d'invest. reporté	c/001	2 314 994,81		2 314 994,81
Dépenses imprévues	c/020			
Opérations de section à section	c/040	29 000,00	-	29 000,00
Opérations patrimoniales	c/041	30 000,00	-	30 000,00
Subventions et participations	c/10	-		
Remboursement d'emprunts	c/16	1 800 000,00		1 800 000,00
Immobilisations incorporelles	c/20	462 000,00		462 000,00
Subvention d'équipement rev.	c/204	815 477,00		815 477,00
Immobilisations corporelles	c/21	3 296 078,47	437 651,55	3 733 730,02
Construction	c/23	-		
Tvx exécutés d'office pour le compte de	c/4541	90 000,00		90 000,00
APCP		4 707 796,92		4 707 796,92
TOTAL		13 545 347,20	437 651,55	13 982 998,75

R E C E T T E S				
INVESTISSEMENT	CH.	B.P. 2023	RAR	TOTAL BP 2023 + RAR
Solde d'exécut° d'invest. reporté	c/001			-
Virement de la section de fonct.	c/021	2 735 000,00	-	2 735 000,00
Opérations de section à section	c/040	1 770 000,00	-	1 770 000,00
Opération patrimoniales	c/041	30 000,00	-	30 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	C/1068	1 262 000,00	-	1 262 000,00
Dotations - Fonds divers	c/10	680 000,00		680 000,00
Subventions d'investissement	c/13	1 105 681,25	394 321,50	1 500 002,75
Emprunts et dettes	c/16	1 800 000,00	3 000 000,00	4 800 000,00
Tvx exécutés d'office pour le compte de tie	c/4542	90 000,00		90 000,00
Cessions	c/024	1 115 996,00		1 115 996,00
TOTAL		10 588 677,25	3 394 321,50	13 982 998,75

c) Prévision des dépenses et des recettes d'investissement en 2023

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2023 recensent **437 651,55 €** de restes à réaliser de 2022 en dépenses et **3 394 321,50 €** en recettes et comporte **13 545 347,20 €** de nouvelles inscriptions.

Le résultat de clôture de la section d'investissement de 2022 à reporter en dépenses d'investissement en 2022 est déficitaire de **2 314 994,81 €**.

Les projets en phase d'études ou de réalisation en 2023 (Soit **8 993 526 €** de nouveaux investissements) sont les suivants :

Les principales APCP

- La Plaine des sports : **2 034 644 €**
- Dravemont : **1 191 889 €**
- Projet agricole du Canon quartiers fertiles : **362 200 €**
- Rénovation sources éclairage public : **300 000 €**
- Accessibilité AD'AP : **250 000 €**
- Le castel : **200 000 €**
- Fil vert 2 : **175 000 €**

Les autres investissements

- Travaux dans les bâtiments communaux : **2 061 312 €**
- Divers aménagements : **667 200 €**
- Travaux de voirie : **637 947 €**
- Travaux réseaux divers : **171 500 €**
- Etudes : **462 000 €**

Les principales recettes d'investissements en 2023 (hors restes à réaliser) sont :

- Virement de la section de fonctionnement : **2 735 000 €**
- Cessions : **1 115 996 €**
- Emprunt d'équilibre : **1 800 000 €**
- Opérations d'ordre (amortissements) : **1 770 000 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé : **1 262 000 €**
- Subventions (DETR, FDAEC ...) : **1 105 681 €**
- F.C.T.V.A. et taxe d'aménagement : **680 000 €**

La section d'investissement s'équilibre donc à **13 982 998,75 €**.

III - Les données synthétiques du budget primitif 2023

a) Informations financières

Informations financières ratios		Valeurs communales
1	Dépenses réelles de F / population	1 417,94 €
3	Recettes réelles de F / population	1 500,46 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	536,07 €
5	Encours de dette(sur webdette) / population	770,26 €
6	DGF / population	118,36 €
7	Dépenses de personnel(012) / dépenses réelles de F	45,59%
9	Dépenses de F + rbsmt dette en capital(1641) / recettes réelles F	95,16%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de F	35,73%
11	Encours de dette / recettes réelles de F	51,33%
12	Epargne brute / recettes réelles de F	5,78%

b) Etat de la dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

Encours **13 483 641,28**

Nombre d'emprunts * **15**

Taux actuariel * **1,84%**

Taux moyen de l'exercice **1,85%**

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2023

Annuité **1 357 411,29**

Amortissement **1 114 272,82**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Intérêts emprunts **243 138,47**

ICNE **69 781,17**

Durée de vie

Indicateurs

Encours **13 483 641,28**

Duration * **5 ans, 11 mois**

Durée de vie moyenne * **6 ans, 4 mois**

Durée résiduelle * **16 ans, 5 mois**

Durée résiduelle Moyenne * **12 ans, 2 mois**

** tirages futurs compris*